

Commune de CLERES (Seine-Maritime)
Conseil Municipal
 COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
 Du 10 Juillet 2020 à 20 H 00

	Présents		Absents	Absents excusés	Pouvoirs à
Mme Nathalie THIERRY	X				
M. LOZOUET Pierre	X				
Mme Françoise VAUTIER	X				
M. DEHAIS Jean-Jacques	X				
Mme PÉAN Aurélie	X				
M. DUCASTEL Jean-Marie	X				
Mme HAVET Dominique	X				
M. FRANÇOIS Serge	X				
Mme TOURMENTE Sandrine	X				
M. PATROUILLAULT Jean-Michel	X				
Mme DUBEC Armelle	X				
M. ROHMER Cyrille	X				
Mme PETREL Christine	X				
M. PIGNÉ Christophe	X				
Mme DELGÉRIE-CITERNE Frédérique	X				

Convocation le 3 Juillet 2020. Séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Mme THIERRY Nathalie, Maire.
 Selon l'article L.2121-15 du CGCT, M. PIGNÉ Christophe a été nommé secrétaire de séance.

1° - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 29 JUIN 2020 :

Le procès-verbal de la réunion du 29 Juin 2020 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance, afin d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou des corrections.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le procès-verbal de la réunion du 29 Juin 2020.

2 ° ELECTIONS SÉNATORIALES : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS :

Les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 10 Juillet 2020, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Mme THIERRY Nathalie, Maire a ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 15 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23-03-2020 modifiée, était remplie.

Mme le Maire a rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par Mme le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Mme VAUTIER Françoise
- M. DEHAIS Jean-Jacques
- Mme PÉAN Aurélie
- Mme TOURMENTE Sandrine

Mme le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants, en vue de l'élection des sénateurs.

En application des articles L.289 et R.133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Résultats des élections :

- Nombre des conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Proclamation des élus :

Mme le Maire a proclamé élus délégués, ainsi que les suppléants :

- Mme VAUTIER Françoise
- M. DEHAIS Jean-Jacques
- Mme PÉAN Aurélie
- M. PATROUILLAULT Jean-Michel
- Mme DELGÉRIE-CITERNE Frédérique
- M. FRANÇOIS Serge

3° - SDE 76 : AVANT-PROJET ÉCLAIRAGE PUBLIC GIRATOIRE COLLEGE CLERES :

Suite au projet d'aménagement de voirie sur une partie de la rue Edmond Spalikowski, il est nécessaire d'éclairer un nouveau parking, ainsi :

- Ouverture, remblaiement et réfection de tranchée.

- Fourniture et pose de câble d'éclairage public souterrain de type 5G10mm², sous fourreau de diamètre 63 mm.
- Fourniture et pose d'un mât simple crosse de 8 m équipé d'une lanterne TWEET NEO LED 87W.
- Fourniture et pose d'un mât double crosse de 8 m équipé d'une lanterne TWEET NEO LED 87W, et d'une lanterne TWEET NEO 54W.

NATURE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX	PARTICIPATION SDE 76	PARTICIPATION COMMUNE CLERES
EP éligible à la MDE	0.00 €	0.00 €	0.00 €
EP hors MDE	11 022.58 €	7 164.68 €	3 857.90 €
Non subventionnable HT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TVA (récupérée via FCTVA)	2 204.52 €	0.00 €	2 204.52 €
TOTAL TTC		7 164.68 €	6 062.42 €
MONTANT TOTAL OPÉRATION		13 227.10 €	

MDE : Programme Maîtrise Demande Energie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement,

- **adopte** le projet du SDE 76 concernant les travaux d'éclairage public au niveau du giratoire du Collège de Clères,
- **décide** d'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif 2020, pour un montant de 6 062.42 € TTC,
- **souhaite** que le SDE 76 programme les travaux dès que possible,
- **autorise** Mme le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention,
- **charge** Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.